

Recrudescence de cas de coqueluche en Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda, le 12 juin 2024 – Dans les derniers jours, des cas de coqueluche ont été rapportés à la direction de santé publique indiquant une transmission de cette maladie au sein de la région. Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite donc informer la population sur la coqueluche et sur les mesures à prendre pour prévenir sa propagation.

Informations sur la maladie

La coqueluche est causée par une bactérie associée à des pics d'activité toutes les 3 à 5 ans. Le dernier pic au Québec a eu lieu en 2019. Depuis le début de l'année, une recrudescence des cas est observée dans plusieurs régions de la province. Cette hausse de cas touche davantage les jeunes âgés de 10 à 19 ans. Il s'agit d'une maladie très contagieuse qui se caractérise par de fortes quintes de toux. Elle est transmise par les gouttelettes projetées dans l'air par une personne infectée, par exemple, lorsque celle-ci tousse ou éternue.

Soulignons que la maladie est plus grave chez les bébés âgés de moins de 1 an et pourrait nécessiter des hospitalisations chez ces derniers. En général, les symptômes apparaissent 5 à 10 jours, parfois même 21 jours, après la contamination et se poursuivent durant 6 à 10 semaines, mais peuvent se prolonger pendant plus de 10 semaines chez les adolescents.

Diagnostic et traitement

Pour confirmer le diagnostic chez les personnes présentant des [symptômes](#), il est recommandé de consulter un professionnel de la santé ou un médecin, puisqu'une consultation médicale est requise pour évaluer s'il est nécessaire d'effectuer le test pour la coqueluche et au besoin obtenir le traitement. Pour traiter la coqueluche et réduire les risques de transmission de la maladie, il est possible d'administrer un antibiotique, à condition que la toux dure depuis moins de 3 semaines.

La vaccination

La vaccination contre la coqueluche offerte aux enfants a une très bonne efficacité. Toutefois, l'efficacité de ce vaccin diminue progressivement au cours des années suivant son administration. Néanmoins, ce dernier permet de réduire la gravité et la fréquence des complications chez les jeunes enfants qui sont plus à risque.

Le vaccin est aussi offert aux femmes enceintes pour prévenir la coqueluche et ses complications chez les nouveau-nés. La majorité des personnes nées au Québec a été vaccinée grâce à un programme protégeant contre la coqueluche disponible depuis 1946 et n'est donc pas visée par une nouvelle administration du vaccin.

Mesures de prévention

Afin de protéger de personnes plus à risque, il est recommandé aux personnes ayant reçu un diagnostic de coqueluche ou qui présentent des symptômes s'apparentant à la coqueluche, de se tenir loin des jeunes enfants et des femmes enceintes pendant leur période de contagiosité (soit jusqu'à 3 semaines après avoir commencé à tousser ou 5 jours après le début du traitement).

Source :

Sarah Charbonneau

Adjointe à la PDG – affaires publiques et relations avec les médias

08_cierrat_communications@ssss.gouv.qc.ca